



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/40/1103

S/18011

16 avril 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Point 21 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :  
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES ET  
INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante et unième année

Lettre datée du 16 avril 1986, adressée au Secrétaire général par le  
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de M. Daniel Ortega Saavedra, président de la République du Nicaragua, concernant la Déclaration des ministres des relations extérieures des pays du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, publiée à Panama le 7 avril (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Arelys BELLORINI

ANNEXE

Réponse du Nicaragua à la Déclaration des ministres des relations  
extérieures des pays du Groupe de Contadora et du Groupe de soutien  
publiée à Panama le 7 avril 1986

Concernant la Déclaration des ministres des relations extérieures des pays du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, publiée à Panama le 7 avril 1986, dans laquelle les Etats d'Amérique centrale sont priés de faire connaître leur position dans un délai maximum de huit jours, le Gouvernement nicaraguayen tient à indiquer ce qui suit :

- 1) Depuis quatre ans, notre pays subit l'agression des Etats-Unis. Le gouvernement du président Reagan, bravant l'ordre juridique international et la condamnation des gouvernements et des peuples du monde entier, s'obstine à ce jour à intensifier ses attaques contre notre peuple, attaques qui ont déjà fait des dizaines de milliers de morts et de blessés et entraîné des pertes pour l'économie et des destructions d'installations de production, se chiffrant à des milliards de dollars.
- 2) Le Nicaragua a été le premier et le seul pays d'Amérique centrale à appuyer pleinement l'Accord de Contadora de 1984, qui a été ouvertement rejeté et saboté par le Gouvernement des Etats-Unis.
- 3) La version modifiée de l'Accord de Contadora, établie à la suite des difficultés créées par les Etats-Unis, contient des dispositions qui portent gravement atteinte à la souveraineté et à la sécurité de notre pays et que le Nicaragua juge donc inacceptables.
- 4) Le Gouvernement nicaraguayen souscrit à l'affirmation contenue dans la Déclaration du 7 avril, selon laquelle le processus de négociation diplomatique mené sous les auspices du Groupe de Contadora est le moyen viable de parvenir à un arrangement politique permettant d'assurer la paix et la coopération en Amérique centrale, bien que ce processus ne soit pas et ne puisse être lié à l'acceptation au pied de la lettre, de la proposition de la version modifiée de l'Accord de Contadora.
- 5) Le Gouvernement nicaraguayen confirme son adhésion au Message de Caraballeda, adopté le 12 janvier 1986 par le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui et approuvé par les pays d'Amérique centrale quelques jours plus tard au Guatemala et ensuite à Punta del Este, et en reconnaît la validité.
- 6) Le Gouvernement nicaraguayen accepte l'invitation adressée aux gouvernements des cinq pays d'Amérique centrale, à reprendre immédiatement les négociations sur les deux seuls aspects non réglés de l'Accord de Contadora, c'est-à-dire le contrôle et la réduction des armements et des manoeuvres militaires.
- 7) Le Nicaragua accepte de signer le 6 juin l'Accord susmentionné, à condition que l'agression des Etats-Unis contre son territoire ait cessé totalement d'ici à cette date et qu'un accord ait été conclu sur les aspects non réglés de la version modifiée de l'Acte, tout ceci compte tenu du concept de "simultanéité", figurant explicitement dans le Message de Caraballeda.

8) Le Nicaragua est un pays agressé par la plus grande puissance impérialiste du monde. Aucun peuple n'accepterait jamais, dans ces conditions, de désarmer. Par conséquent, si les Etats-Unis ne mettent pas fin à leur agression, le Nicaragua déclare qu'il n'acceptera en aucun cas de désarmer face à ce pays. Ce serait en effet trahir son peuple, ce que la révolution sandiniste ne fera jamais.

9) Le Nicaragua approuve et appuie pleinement l'affirmation contenue dans la Déclaration du 7 avril selon laquelle pour rétablir la paix dans la région il est indispensable de mettre fin à toute ingérence d'un Etat dans les affaires intérieures d'un autre Etat, ce qui est incompatible avec les principes et les normes de la Charte des Nations Unis et de l'Organisation des Etats américains et constitue une violation flagrante de l'ordre juridique international.

10) Le Nicaragua confirme qu'il est disposé à constituer immédiatement avec le Costa Rica une mission civile d'enquête et d'inspection au sujet des incidents de frontière entre les deux pays et est reconnaissant au Groupe de Contadora et au Groupe d'appui de s'être déclarés disposés dans la Déclaration de Panama à effectuer en avril 1986 une reconnaissance générale de la frontière commune entre ces Etats, dans le but de préciser les besoins de la mission civile et d'établir celle-ci dans les plus brefs délais.

11) Le Nicaragua est disposé à créer immédiatement une commission civile analogue avec le Honduras à laquelle le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui participeraient à égalité.

12) Le Nicaragua confirme qu'il est disposé à entamer avec les Etats-Unis des entretiens bilatéraux qui contribuent à la recherche de la stabilité et de la paix en Amérique centrale.

13) Le Nicaragua, pays latino-américain victime de l'agression brutale et injustifiable du Gouvernement des Etats-Unis, exhorte les gouvernements du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui à agir en tenant compte de cette réalité.

Le peuple et le Gouvernement nicaraguayens, qui se heurtent aujourd'hui à l'escalade des actes terroristes du Gouvernement des Etats-Unis, sont convaincus que la solidarité agissante des peuples héroïques d'Amérique latine et des Caraïbes et la solidarité de tous les peuples du monde, y compris du peuple américain, les aidera à mettre fin à l'agression et à rétablir la paix.

Managua, le 11 avril 1986.

-----

